

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je veux poser au ministre une question relative aux quelque 250 Canadiens qui se trouvent actuellement en Pologne. Le gouvernement polonais leur a donné l'assurance qu'ils étaient libres de quitter le pays s'ils le voulaient. Par ailleurs, à cause de la situation, quitter la Pologne n'est pas chose facile. Vu les circonstances, je me demande, d'abord, si le ministre peut dire à la Chambre combien de citoyens canadiens ont réussi à quitter la Pologne; et ensuite, si le personnel du consulat canadien a eu des difficultés pour repérer et aider les Canadiens qui se trouvent pris là-bas?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, il est regrettable que le très honorable chef de l'opposition ait tenté de restreindre mon droit de parole à la Chambre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Quelle absurdité!

M. MacGuigan: . . . en nous empêchant de tenir un débat approfondi auquel de nombreux députés ministériels voudraient participer. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'aurait été que trop heureux de pouvoir dire à la Chambre ce qu'il se propose de faire à propos des immigrants polonais.

M. Lawrence: Vous avez porté atteinte à mon droit de vote.

M. MacGuigan: Nous sommes tout disposés à débattre la question si nos vis-à-vis décident d'y consacrer une journée d'opposition.

M. Epp: Tout de suite!

M. MacGuigan: L'ambassadeur de Pologne m'a téléphoné hier soir pour me dire que son gouvernement lui avait communiqué sa réaction aux instances que j'avais faites la veille à propos d'un certain nombre de questions; mais il n'a répondu qu'à seul point, à savoir la rupture des communications, qui est contraire à la Convention de Vienne sur les relations consulaires. Il m'a appris qu'à compter d'aujourd'hui—je ne sais pas à quel moment aujourd'hui—les télécommunications chiffrées et non chiffrées seraient rétablies. Quand cela se produira, nous pourrions, bien entendu, échanger librement des renseignements . . .

M. Lawrence: Pourquoi n'y a-t-il pas de contacts par radio?

M. MacGuigan: . . . avec notre ambassade à Varsovie.

A l'heure actuelle, nous ne savons pas si des Canadiens, agents consulaires ou autres, se heurtent à des difficultés en Pologne ni si certains ont pu partir. Les gens éprouvent des difficultés à partir, mais nous avons également appris que le transport aérien serait rétabli sous peu. Ces renseignements étaient contenus dans le message de l'ambassadeur de Pologne hier soir. Les gens seront probablement autorisés à quitter le pays.

M. Clark: Madame le Président, le ministre a dit souhaiter la tenue d'un débat approfondi sur la question à la Chambre. Il sait qu'il ne reste plus de jours réservés à l'opposition durant la présente session. S'il désire vraiment tenir un débat libre à la Chambre sur la question, je lui propose de faire une

Questions orales

déclaration à l'appel des motions cet après-midi afin d'exposer les intentions du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Nous pourrions avoir alors un débat en profondeur. Nous attendrons la fin de la période des questions pour voir si le ministre fera cette déclaration à l'appel des motions, indiquant par là qu'il était sérieux en demandant que la Chambre ait l'occasion d'exprimer ses opinions sur cette crise très grave.

* * *

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE D'AUGMENTER LE CONTINGENTEMENT DES RÉFUGIÉS D'EUROPE DE L'EST

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et elle a trait à la situation en Pologne. Le ministre a dit qu'il surveillerait cette situation de très près et que si un changement survenait, une crise internationale, par exemple, son gouvernement réagirait d'une manière souple et ouverte.

Conformément à cet engagement, je me demande si le ministre est disposé à augmenter le nombre actuel de 6,000 réfugiés de l'Europe de l'est. Quelque 35,000 réfugiés polonais sont présentement entassés dans des camps autrichiens. A la lumière des événements actuels, ce nombre ne peut que grimper. Le ministre agira-t-il afin d'aider ces réfugiés sans délai en augmentant considérablement le contingent et de toute urgence?

Des voix: Bravo!

● (1420)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Le très honorable chef de l'opposition le sait, madame le Président, nous avons répondu aux requêtes et aux inquiétudes des citoyens polonais qui souhaitent immigrer au Canada en prenant un certain nombre de mesures. Je tiens à lui dire ainsi qu'aux autres députés à la Chambre que depuis que nous avons annoncé nos mesures spéciales il y a environ deux mois, nous avons déjà accepté près de 500 demandes d'immigration directement de la Pologne. Nous avons également accordé plus de 500 permis de séjour à des citoyens polonais déjà arrivés au Canada. La loi prévoit de plus la catégorie spéciale des personnes désignées permettant aux candidats à l'immigration de venir directement des camps autrichiens. Le très honorable chef de l'opposition sait sans doute que nous avons porté leur nombre à 6,000 cette année, ce qui représente tout l'effectif pour le moment.

Je puis également faire savoir au très honorable chef de l'opposition, puisqu'il le demande, que j'ai annoncé aujourd'hui un autre accommodement, car il est difficile à l'heure actuelle pour les citoyens polonais de quitter leur pays en s'adressant à notre ambassade. Nous accepterons maintenant les demandes d'immigration parrainées par un citoyen canadien pour tous les Polonais ou les familles polonaises qui s'adressent à nos bureaux de visa n'importe où dans le monde. Ces demandes ne devront plus nécessairement venir de Varsovie; elles pourront maintenant nous être adressées de n'importe quel pays du